



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la commune.

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour le budget du Lotissement du Verger, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif 2024 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 22 mars 2024. Il reflète les orientations de la municipalité.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

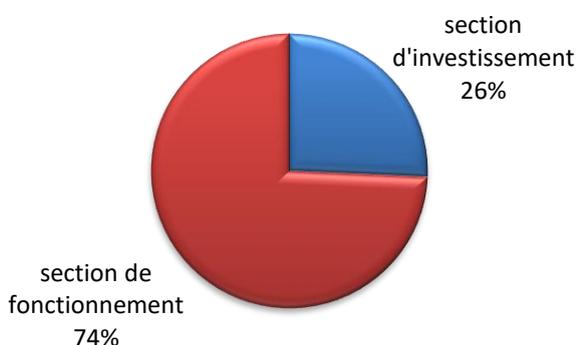
BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2024

Le projet de Budget Primitif 2024 se présente en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement.....784 864,48€
- Section d'investissement.....302 038,13€ en dépenses et 421 038,13€ en recettes

Budget primitif 2024



ÉVOLUTION BUDGET 2023 / BUDGET 2024

	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		
	BUDGET 2023	BUDGET 2024	EVOLUTION		BUDGET 2023	BUDGET 2024	EVOLUTION
DEPENSES	746 333,61€	784 864,48€	5,15%	DEPENSES	578 967,31€	302 038,13	-52,17%
RECETTES	746 333,61€	784 864,48€	5,15%	RECETTES	489 317,31€	421 038,13	-13,95%

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 laisse apparaître un solde positif de 26 634,87€ auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 379 302,61€. Le résultat cumulé se porte donc à +405 937,48€.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 laisse apparaître un solde positif de 11 225,93€ auquel il convient d'ajouter les résultats antérieurs reporté (déficit reporté 2022) d'un montant de -75 060,27€. Le résultat d'exécution cumulé d'investissement se porte donc à -63 834,34€.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 70 761,23€ (dépenses : 22 128,80€ et recettes : 92 890,03€).

L'affectation du résultat 2023 se matérialise de la façon suivante :

- 405 937,48€ à la section de fonctionnement (report en fonctionnement RF-002)
- 0€ à la section d'investissement (affectation en 1068 en investissement)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

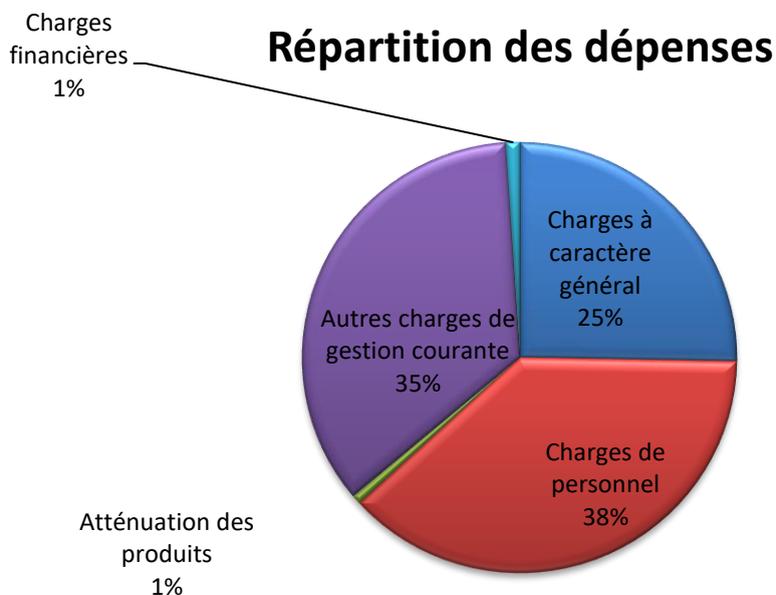
I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 784 864,48€ et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 472 636,52€ en dépenses réelles.
- ✓ 312 227,96€ en dépenses d'ordre.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution par rapport au CA
011	Charges à caractère général	114 780,00€	100 702,18€	119 527,75€	+18,69%
012	Charges de personnel	167 520,00€	165 500,45€	179 200,00€	+8,28%
014	Atténuation des produits	1 900,00€	3 072,00€	3 200,00€	+4,17%
65	Autres charges de gestion courante	151 535,65€	95 040,69€	165 908,77€	+74,57%
Total des dépenses de gestion courante		435 735,65€	364 315,32€	467 836,52	+28,42%
66	Charges financières	5 000,00€	4 618,50€	4 800,00€	+3,93%
67	Charges exceptionnelles	0,00€	0,00€	0,00€	+0,00%
68	Provisions	500,00€	0,00€	0,00€	+0,00%
Total des autres dépenses de fonctionnement		5 500,00€	4 618,50€	4 800,00€	+3,93%
Total des dépenses réelles		441 235,65	368 933,82€	472 636,52€	+28,11%



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 119 527,75€ contre 100 702,18€ en 2023, soit une augmentation de 18,69 % par rapport au budget 2023.

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : Convivio, eau et assainissement, électricité, combustible, carburants, alimentation, produits d'entretien, diverses fournitures (administratives, petit équipement, voirie, vêtements de travail...), les frais d'affranchissement, téléphone, cotisations diverses (e-collectivité, synergie, Polleniz, SPA...)

L'augmentation provient notamment de l'augmentation du nombre de repas à fournir et de la hausse de l'énergie et de l'électricité. Il est également prévu un budget plus important pour les fournitures diverses (vaisselles, sable, gravier, enrobé à froid...).

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'établissent à 179 200,00€ contre 165 500,45€ en 2023, soit une augmentation de 8,28%.

Cette augmentation est liée aux évolutions règlementaires (revalorisation salariale et hausse des cotisations) et à l'augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien (passage d'un poste de 20 heures à un poste de 24 heures).

Chapitre 014 : Cette prévision correspond au montant de dégrèvement au titre de la Taxe Foncière.

Chapitre 65 : Les autres charges courantes s'établissent à 165 908,77€ contre 95 040,69€ en 2023, soit une augmentation de 74,57% par rapport à 2023.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux indemnités des élus, à la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques, aux subventions aux associations (OGEC, Chrysalide, ADMR, Génération mouvement, Familles rurales...), aux droits informatiques (site internet, Intramuros, 3DOuest...), Argent de poche...

L'augmentation est due principalement à la contribution qui sera versée à Territoire Mayenne Energie (TEM) pour le transfert de compétence pour le géoréférencement des réseaux.

Chapitre 66 : Il s'agit des intérêts d'emprunts.

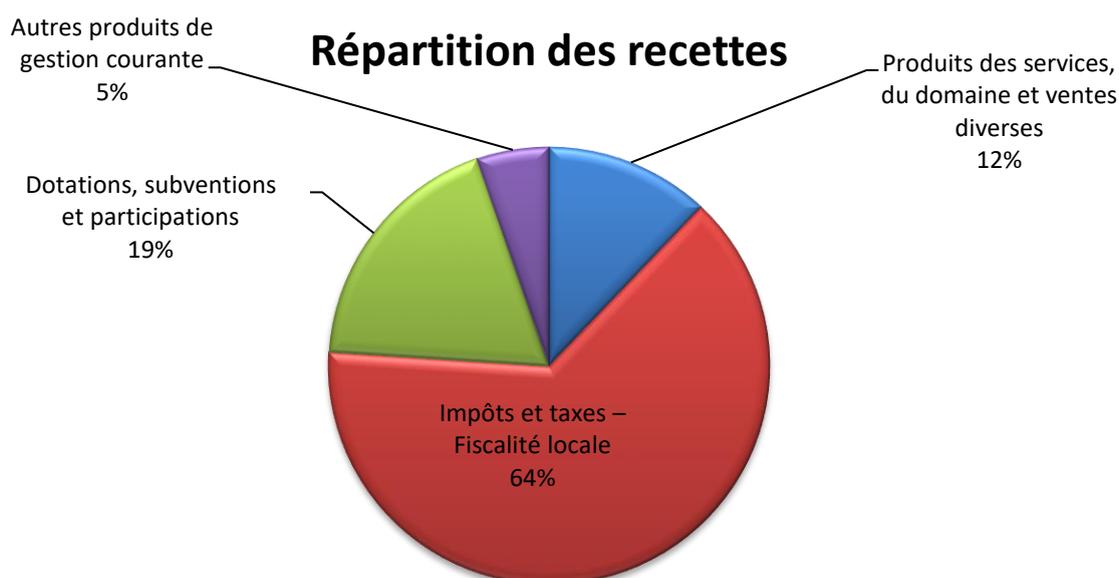
II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 784 864,48€ et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 378 927€ en recettes réelles.
- ✓ 405 937,48€ de résultat de fonctionnement reporté.

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution par rapport au CA
013	Atténuations de charges	0.00 €	16.74 €	0.00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 337,00€	43 857,84€	45 775,00€	+4,37%
73	Impôts et taxes – Fiscalité locale	244 385,00€	243 998,79€	242 302,00€	- 0,70%
74	Dotations, subventions et participations	72 204,00€	91 967,88€	70 850,00€	- 29,25%
75	Autres produits de gestion courante	13 105,00€	18 660,09€	20 000,00€	+7,18%
Total des recettes de gestion courante		367 031,00€	398 501,34€	378 927,00€	- 4,91%
77	Produits exceptionnels	0,00€	132 353,42€	0,00€	
78	Reprise sur provisions	0,00€	628.00€	0,00€	
Total des autres recettes de fonctionnement		0,00€	132 981,42€	0,00€	
Total des recettes de l'exercice		367 031,00€	531 482,76€	378 927,00€	- 28.70%



Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 45 775,00€ contre 43 857,84€ en 2023, soit une hausse de 18,69%.

Ce chapitre concerne les produits des services et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes de cantine et du périscolaire.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 242 302,00€ contre 243 998,79€ en 2023, soit une baisse de 0,69%. Une diminution d'un tiers par rapport à 2023 est à prévoir sur les droits de mutation.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 70 850,00€ contre 91 967,88€ en 2023, soit une baisse de 29,25%. Cette baisse est due à la baisse de la FCTVA. Le Fonds de compensation pour la TVA attribue aux collectivités locales des dotations qui compensent forfaitairement la TVA qu'elles acquittent sur les dépenses engagées dans le cadre de leurs activités non soumises à la TVA (article L. 1615-1 du code général des collectivités territoriales [CGCT]).

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 20 000,00€ contre 18 660,09€ en 2023 soit une hausse de 10,22%. L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations estimées.

Chapitre 76 et 77 : Aucune recette n'est prévue sur ces chapitres.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Dépenses de la section d'investissement

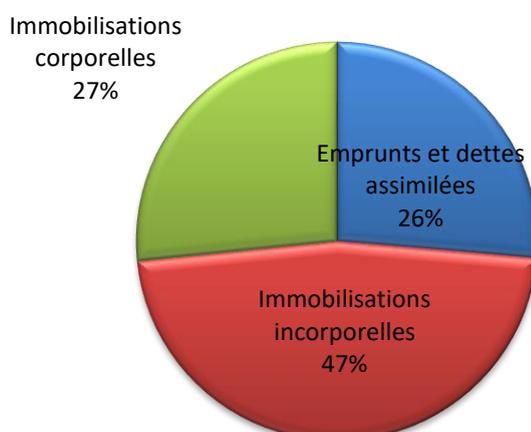
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 302 038,13€, restes à réaliser inclus.

- ✓ 228 503,79 € en dépenses réelles d'investissement (dont 22128,80€ de RAR)
- ✓ 73 534,34€ en dépenses d'ordre d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023	Report 2023	BP 2024	Evolution par rapport au CA
16	Emprunts et dettes assimilées	22 700,00€	22 644,43€		19 620,00€	-13,35%
20	Immobilisations incorporelles	43 324,68€	7 075,56€	21 090,00€	50 500,00€	+713,38%
21	Immobilisations corporelles	212 962,14€	173 764,15€	1 038,80€	18 757,89€	-89,20%
23	Immobilisations financières en cours				15 200,00 €	
27	Autres immobilisations financières	135 270,22€	0,00€		102 297,10€	
Total des dépenses réelles		414 257,04€	203 484,14€	22 128,80€	206 374,99€	-3,00%

Répartition des dépenses d'investissement



Les principaux investissements programmés en 2024 sont :

- Frais d'étude pour la mairie, la salle polyvalente et Mayenne ingénierie pour la RD 105 (35 000€),
- Remplacement des luminaires par TEM,
- Divers matériels (chauffe-eau, rayonnement Mairie et bibliothèque...)

II. **Recettes de la section d'investissement**

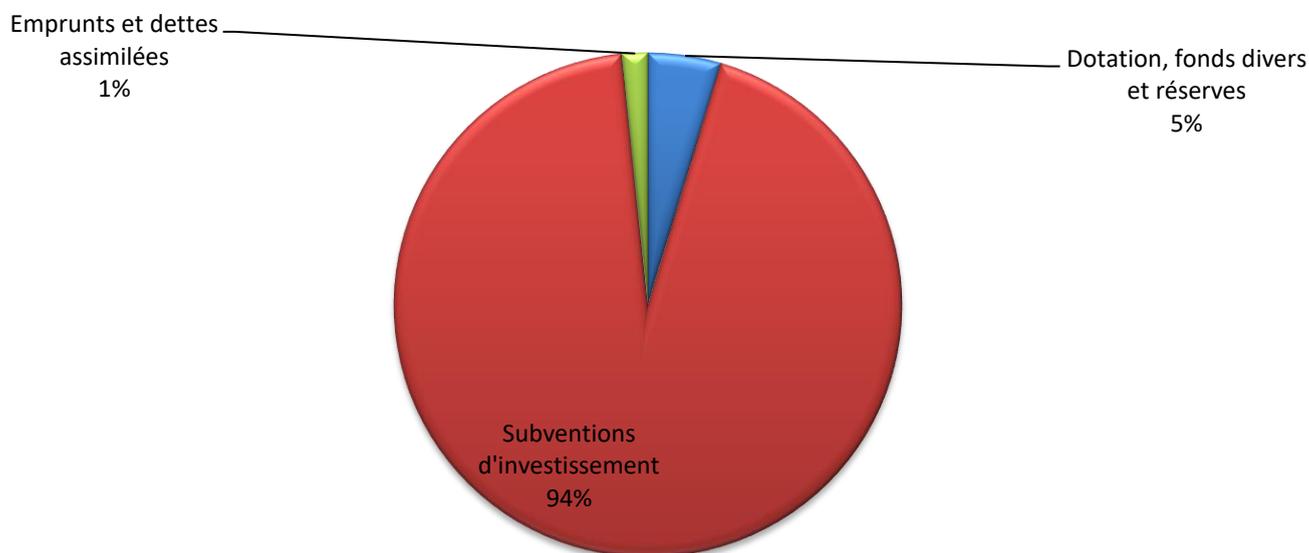
Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 421 038,13€, restes à réaliser inclus :

- ✓ 99 110,17€ en recettes d'investissement (dont 92 890.17€ de RAR),
- ✓ 321 927,96€ en recettes d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023	Report 2023	BP 2024
10	Dotation, fonds divers et réserves	151 588,80€	151 784,18€		4 600,00€
13	Subventions d'investissement	106 612,03€	13 728,24€	92 890,17€	
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	555.00		1 620,00€
Total des recettes réelles		258 200,83€	166 067,42€	92 890,17€	6 220,00€

Répartition des recettes d'investissement



Les recettes d'investissement sont principalement :

- Le report des subventions pour le commerce et le FCATR (92 890,17€)
- Les recettes d'ordre (virement de la section de fonctionnement et amortissement)

STABILITÉ FISCALE

Les taux votés au titre de l'année 2023 sont maintenus :

	Année 2024
Taxe d'habitation	18.74 %
Taxe Foncière (Bâti)	42.84 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	37.97 %

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU VERGER

Les dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	6 191,00 €	0,00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	5.00 €
Total des dépenses de gestion courante		6 191,00 €	0,00 €	5,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des autres dépenses de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Variation des stocks de terrains aménagés	242 252,02 €	168 886,71 €	135 270,22 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit antérieur)	25 462,85 €	46 669,16 €	55 205,65 €
Total des dépenses d'ordre		267 714,87 €	215 555,87 €	190 475,87 €
TOTAL - Section dépenses de fonctionnement		273 905,87 €	215 555,87 €	190 480,87 €

Les recettes de fonctionnement s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	57 990,00 €	25 080,00 €	24 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	63 583,77 €
Total des recettes de gestion courante		57 990,00 €	25 080,00 €	88 183,77 €
042	Variation des stocks aménagés	168 886,71 €	135 270,22 €	102 297,10 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent antérieur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre		168 886,71 €	135 270,22 €	102 297,10 €
TOTAL - Section recettes de fonctionnement		22 7236,71 €	160 350,22 €	190 480,87 €

Les dépenses d'investissement s'établissent comme suit :

		CA 2022	CA 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	540,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice		540,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	241 712,02 €	0,00 €	135 270,22 €
040	Terrains aménagés	168 886,71 €	135 270,22 €	102 297,10 €
TOTAL - Section dépenses d'investissement		540,00 €	135 270,22 €	237 567,32 €

Les recettes d'investissement s'établissent comme suit :

		CA 2022	CA 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00€	102 297,10€
Total des recettes de l'exercice		0,00€	0,00€	102 297.10 €
041	OP° de transfert entre sections - Stock intermittent - terrains aménagés 3555	242 252,02€	168 886,71€	135 270,22€
TOTAL - Section recettes d'investissement		242 252,02€	168 886,71€	237 567,32€